



**GROUPE SUIVI BUDGETAIRE
DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE**

**ASPIRATIONS, PREOCCUPATIONS ET REQUETES PRIORITAIRES
DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE BUDGET DE L'ETAT GESTION 2022**

«Ne laisser personne de côté »

Février 2021

Introduction

L'année 2021 marque la fin du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) dont les objectifs sont la relance du développement social et économique. Le Bénin à l'instar des autres pays du monde, a été impacté négativement au triple plan économique, sanitaire et social par la pandémie de la Covid-19. Le taux de croissance affiché à la fin de l'année 2020 est de 2,3%, contre une prévision de 7,6%.

Encore une fois, nous voudrions saluer les institutions en charge de la préparation et l'élaboration du budget pour l'implication effective de la société civile à l'étape de formulation des orientations de la politique économique et de cadrage macro-économique et budgétaire. Ainsi, en sacrifiant à cette traditionnelle rencontre annuelle avec la DGAE, SOCIAL WATCH BENIN, ALCRER et CANEA tiennent à renouveler leur remerciement aux autorités du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'invitation qui leur est adressée pour exprimer les aspirations, préoccupations et requêtes prioritaires de la société civile dans le cadre de l'élaboration du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), gestion 2022.

Notre contribution est le fruit d'une consultation des acteurs de nos Groupes Thématiques (Education, Santé, Energie, Cadre de vie, Eau, Protection sociale, Infrastructures, etc.), des Cellules de Participation Citoyenne (CPC) existantes dans toutes les communes du Bénin et de l'unité d'analyse budgétaire de Social Watch Bénin.

Le présent document s'articule autour de trois points majeurs :

- Aspirations majeures de la société civile pour le Budget 2022,
- Inquiétude majeure de la société civile : la flambée des prix,
- Autres requêtes prioritaires de la société civile.

I. Aspirations majeures de la société civile pour le Budget 2022

A. Améliorer les ressources allouées à l'Hygiène et Assainissement ou courir le risque d'avoir à investir sans résultats durables dans le renforcement du capital humain

Le budget de l'Hygiène et de l'assainissement n'a pas atteint les 0,5% du PIB en 2021 contrairement à la déclaration de Ngor faite par les ministres africains en charge de ce sous-secteur en 2015 où les pays africains ont décidé d'établir et faire le suivi des lignes budgétaire dédiées à l'hygiène et l'assainissement qui augmentent annuellement afin d'atteindre l'objectif minimum de 0,5% du PIB d'ici 2020¹. Au Bénin, les ressources destinées à l'hygiène et l'assainissement ont

¹ Déclaration de Ngor au cours de la Conférence régionale sur l'hygiène et l'assainissement en Afrique (African4) tenue du 25 au 27 mai 2015 à Dakar et organisée par le gouvernement du Sénégal avec l'appui du conseil des ministres africains de l'eau et l'assainissement (AMCOW).

baissé de 18,4 milliards de FCFA passant de 24,7 en 2015 à 6,3 milliards de FCFA entre 2017 et 2019, soit un recul de 74,3%. En 2020, elles ont progressé de 8 milliards pour afficher 14,4 milliards de FCFA. Mais rapportées au PIB, les allocations budgétaires de l'hygiène et l'assainissement représentent 0,2% en 2020.

Secteur social et vital, avec un retour sur investissement intéressant (1 pour 7,6), l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement constituent trois sous-secteurs indissociables qui s'épaulent et se renforcent mutuellement. Si l'un est négligé, les progrès seront presque impossibles et ni durable pour les autres. Par ailleurs, l'atteindre de l'ODD 6 ne sera actée que si prioritairement l'accès universel à l'eau est réalisé et si le pays a atteint le statut de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL).

L'accès universel à l'eau potable des populations à l'horizon 2021 ainsi qu'un assainissement adéquat pour tous en 2025 sont des engagements légitimes de l'Etat béninois affirmés depuis 2016. Alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), ils sont déclinés dans 3 projets phares du Programme d'Action du Gouvernement (42, 43 et 44), lesquels ont nécessité des réformes structurelles et une mobilisation sans précédent de ressources financières. Malheureusement, les efforts sont concentrés sur le sous-secteur approvisionnement en eau potable, et comme dans la plupart des pays africains, le sous-secteur Hygiène et Assainissement est négligé.

S'il est vrai qu'une grande majorité (68%) de béninois ont accès à l'eau potable, il faut retenir cependant que « le Bénin dont le taux de défécation à l'air libre se situe entre 25% et 50% en 2017 aura 4,1% de plus de défécation à l'air libre en 2030 »². La défécation à l'air libre, inhibe les avantages d'accès à l'eau potable. La preuve en est la récurrence des épidémies de choléra et autres maladies liées au péril hydro-fécal, la sollicitation des centres de santé malgré l'amélioration des conditions et services sanitaires.

Et pourtant, il est prouvé que le sous-secteur est rentable économiquement et socialement, et qu'il existe aujourd'hui, un environnement favorable à la mobilisation des ressources additionnelles externes.

i. Importance de l'HAB dans les politiques et stratégies de développement

Le secteur AEPHA est capital pour l'atteinte des ODD. Un investissement dans ce secteur permet d'atteindre plus rapidement 4 autres ODD à savoir ODD 3 (santé), 4 (éducation), 5 (autonomisation des femmes) et 10 (réduction des inégalités géographiques).

L'amélioration de l'assainissement fait reculer de 32% la morbidité attribuable aux maladies diarrhéiques. En matière d'Hygiène, le simple fait de se laver les mains avec de l'eau et du savon peut réduire de 45% le nombre de cas de maladies diarrhéiques. Au Bénin, chaque enfant de moins de 5 ans, fait au moins 5 épisodes

² Données du Joint Monitoring Program (JMP) de l'OMS et de l'UNICEF publié en mars 2019

de maladies diarrhéiques par an, et chaque épisode mobilise la famille pour plus de 3 jours de travail ([www.who.int>publication>fact2004](http://www.who.int/publication/fact2004)). Par ailleurs, depuis que la généralisation du lavage des mains à l'eau et au savon a été décrétée dans le cadre de la riposte au coronavirus, le Bénin n'a plus connu d'épidémie de choléra dans les zones endémiques.

En absence d'une bonne pratique d'Hygiène et d'amélioration des conditions d'assainissement, tout investissement dans le secteur de l'eau, si massif soit-il est compromis. A cet égard, on peut déplorer que le Bénin perde 52 milliards FCFA chaque année à cause d'un mauvais assainissement (PEA Banque mondiale 2010), alors qu'il faut annuellement moins de 5 milliards CFA sur 7 ans pour mettre fin à la défécation à l'air libre et assainir le cadre de vie des populations (SNPHAB).

ii. Problèmes du sous-secteur HAB

- Faible profil institutionnel /Sous financement

Le sous-secteur HAB est passé d'une Direction Générale au sein du Ministère de la Santé à un service en 2012. Une amélioration a été faite en 2020 avec la création de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires qui compte en son sein une Direction de la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base. Malgré ce repositionnement institutionnel, le budget alloué à cette direction en 2021 serait de 50 000 000FCFA. Il serait non seulement en régression sur les 5 dernières mais totalement en inadéquation avec les besoins annuels estimés à environ 5 milliards dans la Stratégie Nationale pour la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB 2018-2030).

iii. Fonds Mondial pour l'Assainissement et l'Hygiène : une opportunité de ressources extérieures

Le Fonds pour l'Assainissement et l'Hygiène (SHF) est créé en 2020 à la suite de la restructuration du Conseil de Concertation pour l'Eau et l'Assainissement (WSSCC) pour aider plus efficacement les pays en retard dans l'atteinte de la cible 6.2 des ODD avec des subventions plus importantes mais ciblées et conditionnées. Il est concurrentiel et conditionnel. En fonction du profil du pays et sous certaines conditions, les subventions peuvent atteindre 15 à 20 millions de dollars. Etant déjà dans le portefeuille de WSSCC à travers le programme PAPHyR du Ministère de la Santé, le Bénin fait partie des pays éligibles au SHF (www.who.int/water_sanitation_health/publications/trackfin-guidance). Il lui reste à satisfaire les autres conditionnalités dont les plus importantes sont : i) assurer un cofinancement de 15 à 25% du montant de la subvention demandée et, ii) mettre en place un Comité de pilotage dite Mécanisme de Coordination Multisectoriel (MCM) dont sont membres obligatoirement les Ministères en charge des Finances et du Plan aux côtés des Ministères sectoriels et autres acteurs.

iv. Propositions

Les OSC intervenant sur des questions de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement ont formulé les principales propositions ci-après :

- Mettre le sous-secteur HAB dans les priorités de l'Etat ;
- Améliorer le profil institutionnel et les ressources financières du sous-secteur pour l'atteinte de la cible 6.2;
- Saisir les opportunités de financement existantes notamment en affectant des ressources financières appropriées afin de permettre au Bénin de bénéficier de la subvention Sanitation and Hygiene Fund (SHF), entendez Fonds Mondial pour l'Assainissement.

B. Aspiration à une mise en œuvre intégrale des réformes du cadre harmonisé des finances publique (CHFP) de l'espace UEMOA

L'année 2020 a été marquée par la poursuite des réformes des finances publiques sur plusieurs points. D'importantes avancées ont été constatées aussi bien sur le plan de la prise des textes que de la mise en place des outils de gestion, malgré les incidences négatives de la survenue de la pandémie de la COVID-19. Cependant, pour une année de fin de plan global de réformes qui coïncide avec la dernière échéance fixée pour les réformes les plus difficiles du cadre harmonisé des finances publiques, de nombreuses attentes sont demeurées insatisfaites pour la mise en œuvre intégrale des réformes de finances publiques.

En effet, à fin 2020, dernière échéance de la période transitoire du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, en dépit des efforts du gouvernement, certaines réformes sont encore mises en œuvre au Bénin :

- à 60% pour la Comptabilité des matières ;
- à 70,25% sans aucune progression depuis l'année dernière pour les réformes relatives au plan comptable de l'Etat ;
- ou à 75% pour le Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

D'autres réformes liées à des directives complémentaires au CHFP 2009 affichent un taux d'exécution nul : c'est le cas des réformes relatives au régime financier des collectivités locales et celles relatives à la maîtrise d'ouvrage public déléguée.

La société civile souhaite vivement que l'actualisation du Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP) prévoit les moyens et les ressources aux structures de mise en œuvre des réformes aux fins d'une internalisation intégrale du CHFP et de la prise en compte des évaluations des institutions internationales des finances publiques.

II. Inquiétude majeure de la société civile : la flambée des prix

La cherté de la vie : menace sur les conditions de vie des béninois et nécessité de mesures sociales fortes pour contenir la baisse du pouvoir d'achat des populations due à l'augmentation des prix des produits de première nécessité.

☞ Augmentation des prix des denrées alimentaires de base

Selon les informations collectées par Social Watch Bénin au début du mois de

février 2021, le sac de maïs de 100Kg est à 16000F à Kandi (l'an passé en cette même période, le prix était à 11000 voire 12000); à Natitingou, il est passé de 15000 en octobre 2020 à 25000 en janvier 2021. Le kg de maïs est à 350F à Djougou, une augmentation de janvier à février de 25f ou de 50f en fonction des zones. A pareil moment l'année passée, le prix était situé entre 175 et 225. Cette hausse des prix s'explique par les rendements très faibles enregistrés par manque de pluie. Et comme conséquence, une crise alimentaire devient très probable les mois à venir.

Le Kg de sorgho qui est le produit de base à Malanville est à 225F tandis qu'à Banikoara, il est à 250F. A Parakou, le maïs, l'igname, le haricot et les cossettes qui sont les aliments de base sont chers pour les populations. A Matéri, le maïs qui est l'aliment de base est bradé aux commerçants venus du Burkina Faso et du Togo au prix de 200F. A Bohicon, le gari que des populations mangent au moins une fois par jour coûte cher (225 le Kg).

☞ **Augmentation des prix de l'huile de cuisson**

L'huile de cuisson est passée de 650F le litre (avant Covid-19) à 900 F à Parakou et à Natitingou. Un habitant de Bohicon fait cas également de la montée des prix de l'huile rouge (850F le litre) « *c'est pendant la saison sèche que l'huile rouge, huile plus consommée par les populations coûte moins chère. Mais avec la monoculture extensive du coton et de la promotion des fruitiers (orangeraiés), les palmeraies sont détruites. La récolte de noix de palme a considérablement diminué. Ce qui a fait relever le prix du litre d'huile.* » A Nikki, le prix du litre d'huile de cuisson a augmenté et est à 1000F en février contre 850F en janvier, ceci à cause de la réouverture des frontières. A Banikoara, le prix d'huile d'arachide produit localement est en augmentation et est à 1100F tandis que l'huile importée est à 1000F comme c'est le cas à Kandi. A Djougou où le prix de l'huile est monté à 1050F, un citoyen témoigne : « *Le prix de l'huile a augmenté de 200f depuis pratiquement une semaine. Cela a entraîné la fermeture des petits commerces de restauration comme la vente de beignets et d'ignames frites, très dépendante de cette huile. Ceci entraîne des conséquences négatives sur l'économie locale. Selon nos investigations, les grossistes accusent les taxes douanières sur l'huile de consommation. Ainsi la majorité des femmes, frustrées de l'indifférence du gouvernement, accusent le chef de l'état de promouvoir la cherté de la vie* ».

En tenant compte du revenu quotidien des ménages, le prix de l'huile de cuisson est cher.

☞ **Augmentation du coût des transports**

Depuis l'avènement du Coronavirus, le prix de transport d'une ville à une autre a augmenté moyennement de 1000F dans tout le pays.

☞ **Disponibilité de l'énergie électrique**

Tandis que plusieurs villes du pays constatent une amélioration de la fourniture de l'énergie électrique, à Parakou, presque chaque jour, il y a au moins 15 coupures

de 5 à 10mn voire 3h de coupures par jour. Une habitante de Natitingou déclare en début février : « *la qualité de la fourniture d'énergie est de plus en plus mauvaise ces derniers temps* ».

☞ **La connexion Internet**

La connexion Internet connaît des perturbations dans la plupart des villes. Impossible par exemple de se connecter à Internet surtout la 3G à Tchaourou depuis janvier 2021.

Avis de quelques citoyens (observateurs de situation pour SW) en ce début d'année :

- A Djougou : « L'accès à internet reste toujours un handicap. En effet, la connexion est lente. Le réseau est très souvent indisponible. Les forfaits internet sont chers et la population est frustrée de l'indifférence du gouvernement en place ».
- A Kandi : « la connexion n'est pas du tout stable ces derniers temps »
- A Parakou : « chaque jour de la semaine, il y a perturbation de l'internet »
- Nikki : « l'internet n'est pas stable dans la commune. Il connaît régulièrement des perturbations »
- Natitingou : « La connexion est lente et instable »
- A Cotonou, la connexion est souvent lente et très chère alors que la situation de Covid 19 oblige les compatriotes à faire recours aux visio-conférences pour les ateliers de masse.

III. Autres requêtes prioritaires de la société civile

Dans le cadre du budget 2021, nous espérons une présentation plus désagrégée des budgets sectoriels et la mise en exergue des DSP afin de permettre à la société civile un meilleur suivi du budget et des actions entreprises par le gouvernement. Notamment :

☞ ***Une exécution de 100% des dépenses sociales prioritaires***

Pour protéger les lignes sociales liées à la réduction de la pauvreté et bénéficier d'importants appuis budgétaires des PTF, le Bénin s'est engagé, dans les programmes conclus avec le FMI, d'exécuter à 100% base ordonnancement, une catégorie de dépenses dénommées "Dépenses Sociales Prioritaires". Mais de la mise en œuvre du programme des Dépenses Sociales Prioritaires, il se dégage, par rapport à l'engagement d'exécution à 100% des DSP, des résultats mitigés d'une année à une autre et au sein d'un même ministère, ce qui n'est pas de nature à favoriser la satisfaction des besoins vitaux des populations et à leur offrir l'accès à des services essentiels.

☞ ***Améliorer les ressources allouées à la planification familiale***

Le Bénin a adhéré aux mouvements mondiaux pour l'amélioration de la santé maternelle et infantile, comme la Campagne d'Accélération de la Réduction de la

Mortalité Maternelle et néonatale en Afrique (CARMMA), le Partenariat de Ouagadougou en 2011 qui est d'assurer une augmentation régulière du budget de la Planification Familiale (PF)³ ; et celui du sommet de Londres le 11 Juillet 2017 où le Bénin s'était engagé financièrement à sécuriser et augmenter d'au moins 10% par an, la part contributive du gouvernement dans le budget alloué à l'achat des produits contraceptifs.

Recommandations

- i. Augmenter d'au moins 10% par an, la part contributive du gouvernement dans le budget alloué à l'achat des produits contraceptifs conformément à ses engagements pris à Ouagadougou en 2011 et celui de Londres en 2017 ;
- ii. Atteindre 300 000 000 F CFA en 2022 pour l'achat des produits contraceptifs en vue de réduire de 50% les besoins non satisfaits en matière de PF ;
- iii. Veiller à un décaissement dans les délais, les ressources affectées aux services et programmes de la PF en vue de l'efficacité et de l'efficience des actions en faveur de la promotion de la planification familiale en 2022 au profit des adolescents, jeunes et les FAP.

☞ Renforcer le paquet d'actions de mesures sociales de protection des enfants et des personnes vulnérables

Le Gouvernement a décidé de la mise en œuvre du programme de modernisation des espaces publics de protection sociale et du genre avec un budget qui est passé de 300 millions de FCFA à 1.725 millions de FCFA. Mais ces ressources ne pourront prendre en compte que 15 CPS sur les 85 que compte le pays.

Enfin, il est à noter que le budget des Affaires Sociales pour la gestion 2021, n'a pas prévu les transferts sociaux, notamment dans le cadre du programme de secours nationaux ou de programmes réguliers pour faire face aux problèmes de pauvreté et de vulnérabilité chroniques. En lieu et place des transferts sociaux, on note plutôt des interventions constituées des différents appuis du secteur des affaires sociales. Les transferts sociaux directs aux ménages sont donc assez faibles au Bénin et sont entièrement financés par les PTF. Par ailleurs, la crise de la COVID 19 a eu un impact socio-économique sur les couches vulnérables et montrer la nécessité d'une aide rapide.

Recommandations

- i. poursuivre et renforcer le financement du programme de modernisation des espaces publics de protection sociale et de promotion du genre ;
- ii. mettre en place des programmes de transferts sociaux au profit des ménages pauvres ou vulnérables.

³ Voir le texte signé de l'engagement à : https://socialwatchbenin-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/jpdegue_socialwatch_bj/EcA0tQsuFx5LiJKsxbQSDyABx_dhmTAz6Y6RGZ2yONqVLw?e=KHOxGp

Conclusion

Cet exercice annuel auquel nos organisations sont conviées hisse le Bénin au rang des pays respectant les normes de transparence budgétaire, notamment en ce qui concerne l'implication des citoyens au processus budgétaire, quoique des efforts restent à faire pour renforcer la transparence budgétaire en matière d'exécution et du contrôle budgétaire.

Social Watch Bénin, ALCRER, CANEA et tous les acteurs membres des Groupes Thématiques et des CPC qui ont contribué à l'élaboration de ce document espèrent que leurs aspirations, inquiétudes et requêtes seront prises en compte dans la définition du cadrage macro-économique et des perspectives budgétaires pour 2022.